



## Audience du 16/07/2019 au Tribunal de commerce : délibéré fin juillet

Comme indiqué dans le communiqué diffusé le 24 juin 2019, le Tribunal de commerce de Mont de Marsan a examiné le projet de plan de continuation proposé par les sociétés du groupe Europlasma lors d'une audience qui s'est tenue mardi 16 juillet 2019.

Le Tribunal a mis sa décision en délibéré à fin juillet afin de permettre au mandataire judiciaire de lui transmettre un état des réponses des créanciers comprenant les dernières consultations manquantes.

### A propos d'EUROPLASMA

Au cœur des problématiques environnementales, EUROPLASMA conçoit et développe des solutions plasma innovantes destinées à la production d'énergies renouvelables et à la valorisation des déchets dangereux ainsi qu'à des applications sur-mesure pour les industries soucieuses de réduire leur empreinte environnementale. L'action EUROPLASMA est cotée sur Euronext GROWTH™, (FR0000044810-ALEUP / LEI 969500WYVNHV1ABQ250). Pour plus d'informations: [www.europlasma.com](http://www.europlasma.com).

**Contact actionnaires** : Anne BORDERES – Europlasma - [contactbourse@europlasma.com](mailto:contactbourse@europlasma.com) - 05 56 49 70 00

**Relations médias** : Marie-Caroline Garnier – [mc.garnier@corpcom.fr](mailto:mc.garnier@corpcom.fr) – 06 22 86 39 17